

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2016**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt-neuf juin deux mil seize, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de M. Luc JOUSSE, Maire.

L'an deux mil seize et le vingt-neuf juin à 9 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, Parking du Jardin des Artichauts, sous la présidence, de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean Paul OLLIVIER, Annie CABASSE LAROCHE, Valérie MICHAU, Jean Christophe MILLIOT, Joëlle NEVEUX, Thierry CALVET, Nicole LOTITO, André COURTIL, Philippe LEFEVRE, Sébastien PERRIN, Michelle LETOT, Lucienne ICHARD, Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE, Florent VILLANOVA, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Joël PASQUETTE, Francesco LIO, Jacky GROS, Martine VIEU DE GIRARD, Mickaël PALHIER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Michel TING	a donné pouvoir à	Sébastien PERRIN
Stéphanie SEMSIOGLU	a donné pouvoir à	Colette ANGLADE

ABSENT

Paul HEIM

La séance est ouverte à 9 heures 30 par M. Luc JOUSSE, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Mickaël PALHIER, Conseiller Municipal, est élu secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

II - ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 30 MARS 2016 ET 26 AVRIL 2016

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 30 mars 2016 et 26 avril 2016 sont adoptés.

VOTE : 20 voix POUR

12 ABSTENTIONS (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR «MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

PRESENTATION D'UN SERVICE

Mademoiselle Vanessa ENCAOUA présente le service « TAXES LOCALES – ADRESSAGE – RECENSEMENT ».

MOTIONS

. MOTION POUR LE REPORT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRe ET LA PRISE EN COMPTE DE LA SPECIFICITE DES STATIONS CLASSEES DE TOURISME

Après débat, le Conseil Municipal :

ADOPTE la motion pour le report de la mise en œuvre des dispositions de la loi NOTRe et la prise en compte de la spécificité des stations classées de tourisme, telle que présentée en séance.

VOTE : 20 voix POUR

7 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI),

5 ABSTENTIONS (Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE)

1 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION CONCERNANT LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à présenter un dossier de subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL,

AUTORISE M. le Maire à percevoir la subvention allouée et à signer tout document s'y afférant.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

2 INTEGRATION DU SERVICE DES SPORTS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DE LA VIE SCOLAIRE ET DES LOISIRS – MODIFICATION DES STATUTS ET DE LA GOUVERNANCE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets, conformément à l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour désigner en son sein trois élus et deux personnalités qualifiées,

APPROUVE ET AUTORISE l'intégration du service des sports en tant que service de gestion à l'Etablissement Public Administratif de la vie scolaire et des loisirs,

APPROUVE la modification des statuts de l'Etablissement Public Administratif de la vie scolaire, des loisirs et du sport,

DESIGNE M. Florent VILLANOVA, M. Joël PASQUETTE, et M. Philippe LEFEVRE, les trois élus du Conseil Municipal qui siégeront au Conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif vie scolaire des loisirs et du sport au titre du sport,

DESIGNE M. Jean-Pierre BILLARD et M. Antonius JACOBS, les deux personnalités qualifiées.

VOTE : 20 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE)

3 MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS A L'EPA DE LA VIE SCOLAIRE, DES LOISIRS ET DES SPORTS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de mise à disposition présentée,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document à intervenir.

VOTE : 20 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE)

4 CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE ET D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN ENTRE LA VILLE, LE CCAS, L'EPA DE LA VIE SCOLAIRE, DES LOISIRS ET DES SPORTS ET L'EPA DE L'ECOLE DES ARTS

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer un Comité Technique commun pour la Ville, le CCAS, l'EPA de la vie scolaire et des loisirs et du Sport et l'EPA de l'Ecole des Arts,

PRECISE que ce Comité Technique se réunira en formation élargie dans le cadre de ses missions de CHSCT,

FIXE le nombre de représentants à 5 membres titulaires du personnel et 5 membres suppléants pour le Comité Technique,

MAINTIENT le paritarisme numérique entre les représentants de personnel et des élus,

MAINTIENT le droit de votes des élus,

FIXE la composition du Comité Technique en formation CHSCT comme suit : les membres habituels du Comité Technique, les membres experts, à savoir le Directeur Général Adjoint, le Directeur des Ressources Humaines et l'Agent de prévention, les membres extérieurs, à savoir le Médecin du travail et l'ACFI et les agents nommés par les organisations syndicales.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

- 5 **FIXATION DU TAUX DE PROMOTION DES FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE C POUR L'ANNEE 2016 – MODIFICATION**
Après débat, le Conseil Municipal :
MODIFIE le quota d'avancement tel que présenté en séance.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 6 **ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION DU VAR**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDER d'accepter la proposition suivante de **SOFAXIS** courtier, gestionnaire du contrat groupe et **ALLIANZ-VIE** assureur.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 7 **MISE A DISPOSITION A TEMPS COMPLET D'UN AGENT DE LA VILLE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS AU CLUB ATHLETIQUE ROQUEBRUNOIS SECTION FOOTBALL**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la mise à disposition à temps complet d'un agent au **CAR FOOTBALL** à compter du 1er juillet 2016,
APPROUVE la convention de mise à disposition telle que présentée en séance,
AUTORISE M. le Maire à signer tout document à intervenir.
VOTE : 20 voix POUR
12 ABSTENTIONS (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE
- 8 **INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**
Après débat, le Conseil Municipal :
FIXE les indemnités maximales pouvant être allouées aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués :
Indemnité maximale de fonction des Adjointes : 27,50 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 %
Indemnité maximale de fonction des Conseillers délégués : 27,50 % de l'indice brut 1015.
PRECISE que ces indemnités suivront l'évolution de l'indice,
PRECISE que l'indemnité versée à chaque Adjoint ou Conseiller municipal délégué sera arrêtée par M. le Maire en fonction des délégations de fonction ou de signature qui leur sont attribuées et dans la limite de l'enveloppe globale,
PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif Commune, article 6531,
PRECISE que la délibération n° 9 du 30 mars 2016 est annulée.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 9 **MISE EN PLACE DU SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la mise en place du dispositif du service civique au sein de la Mairie et pour toutes opérations liées aux 9 domaines d'action reconnus prioritaires tels que définis en séance,
AUTORISE M. le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion sociale, pour cette mission de développement du VTT sur la Commune, mais également pour les autres missions à venir,
AUTORISE M. le Maire à signer les contrats d'engagement avec les volontaires et tout autre document relatif au service civique,
AUTORISE M. le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire de 106,31 € net par mois pour chaque volontaire,
AUTORISE M. le Maire à octroyer une indemnité complémentaire à certains volontaires selon leurs missions, comprise entre 50 € et 300 €,
APPROUVE la création de deux postes,
PRECISE que les dépenses correspondantes à ces missions seront inscrites au budget de la Commune – chapitre 012.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 10 **CREATION PAR VOIE DE DETACHEMENT D'UN EMPLOI PERMANENT AU SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (S.P.I.C.) DU CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la création par détachement d'un poste permanent, à temps complet, de technicien d'activités nautiques « moniteur de voile » pour le Centre Nautique les Issambres géré par une régie à simple autonomie financière, à compter du 1^{er} juillet 2016,

APPROUVE que le salaire net de droit privé correspondra au net perçu en tant que fonctionnaire plus une indemnité de missions de 150 € net mensuel,

APPROUVE la classification de cet emploi de droit privé de la Convention Collective Nationale du Sport au groupe 4 de Technicien des activités nautiques,

APPROUVE que l'augmentation du traitement de base du salaire de droit privé suivra au minimum l'évolution que l'agent aurait eue dans son grade et son échelon en tant que fonctionnaire,

APPROUVE le maintien des avantages acquis par l'agent,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016 du SPIC Centre Nautique les Issambres.

VOTE : 20 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

11 CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS COMPLEMENTAIRES POUR LE CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES ET LE SITE PORT SOLEIL

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la création de deux postes de contrat saisonnier pour le fonctionnement du site Port Soleil rattaché au Centre nautique les Issambres,

APPROUVE les conditions de recrutement, les types d'emplois à pourvoir et leurs durées, la rémunération en fonction de la qualification pour 35 heures hebdomadaires, le versement d'une prime établi sur les critères, présentés en séance,

PRECISE que ces contrats de droit privé sont régis par les dispositions légales et réglementaires du code du travail et que tout litige relatif à l'exécution de ces contrats relève de la compétence du Conseil des Prud'hommes,

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois seront inscrits au budget annexe du Centre Nautique les Issambres de l'exercice 2016 – Chapitre 012 « Charges de Personnel ».

VOTE : 20 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

12 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE RESEAU D'ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.) A L'ASSOCIATION LES P'TITS BOUT'CHONS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Les P'tits Bout'chons d'un montant de 11 667 euros pour le fonctionnement du Réseau d'Assistants Maternelle pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2016,

APPROUVE la reprise de la gestion du RAM par l'EPIC Roquebrunois de la Petite Enfance à partir du 1^{er} septembre 2016,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016 de la Ville.

VOTE : 20 voix POUR

12 ABSTENTIONS (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

13 NOMINATION D'ELUS POUR LE COMITE DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION CAR FOOTBALL

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE M. Florent VILLANOVA, Adjoint aux Sports, pour représenter la Commune au sein de l'association CAR Football en tant que Vice-président,

DESIGNE M. Jean Christophe MILLIOT et René CORGNOLO, les deux élus pour être membres du Comité de Direction du CAR Football.

VOTE : 20 voix POUR

12 ABSTENTIONS (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

14 CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION POUR LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRESTATIONS AU CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la création d'un poste de chargé de mission pour le développement de nouvelles prestations du Centre Nautique les Issambres,

APPROUVE la création de ce poste au sein de la régie à simple autonomie financière au Centre Nautique les Issambres,

APPROUVE que l'agent concerné percevra une indemnité de 350 €/net mensuelle,
APPROUVE la création de ce poste à compter du 1^{er} juillet 2016,
PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016 du Centre Nautique les Issambres.

VOTE : 20 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

- 15 **AVENANT N° 1 AU SOUS TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT 1 DE LA PLAGE NATURELLE DES PIERRATS SIGNE PAR LA SAS ARZU – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 « REDEVANCE AU CONCESSIONNAIRE » CONCERNANT L'INDICE D'INDEXATION DES PRIX ET DE COMMUNICATION DU MONTANT DE LA PART DE REDEVANCE VARIABLE**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le présent avenant n° 1 au sous-traité d'exploitation du lot de plage n° 1 sur la plage des Pierrats à passer avec la SAS ARZU arrivant à échéance le 15 novembre 2019,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document tendant à rendre cette décision effective.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

- 16 **AVENANT N° 1 AU SOUS TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT N° 2 DE LA PLAGE NATURELLE DE SAN PEIRE SIGNE PAR LA SARL L.H.A. – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 CONCERNANT L'INDICE D'INDEXATION DES PRIX ET DE COMMUNICATION DU MONTANT DE LA PART DE LA REDEVANCE VARIABLE**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le présent avenant n° 1 au sous-traité d'exploitation du lot de plage n° 2 sur la plage de San Peïre à passer avec la SARL L.H.A. arrivant à échéance le 15 novembre 2019,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document tendant à rendre cette décision effective.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

- 17 **AVENANT N° 2 AU SOUS TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT N° 3 DE LA PLAGE NATURELLE DE SAN PEIRE SIGNE AVEC M. BERNARD VERDINO – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 « REDEVANCE AU CONCESSIONNAIRE » CONCERNANT L'INDICE D'INDEXATION DES PRIX ET DE COMMUNICATION DU MONTANT DE LA PART DE REDEVANCE VARIABLE**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le présent avenant n° 2 au sous-traité d'exploitation du lot de plage n° 3 sur la plage de San Peïre à passer avec M. VERDINO Bernard arrivant à échéance le 15 novembre 2019,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document tendant à rendre cette décision effective.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

- 18 **AVENANT N° 1 AU SOUS TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT N° 4 DE LA PLAGE NATURELLE DE LA GAILLARDE SIGNE AVEC LA SARL SHBPG – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 « REDEVANCE AU CONCESSIONNAIRE » CONCERNANT L'INDICE D'INDEXATION DES PRIX ET DE COMMUNICATION DU MONTANT DE LA PART DE REDEVANCE VARIABLE**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le présent avenant n° 1 au sous-traité d'exploitation du lot de plage n° 4 sur la plage de la Gaillarde à passer avec la SARL SHBPG arrivant à échéance le 15 novembre 2019,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document tendant à rendre cette décision effective.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

- 19 **AVENANT N° 1 AU SOUS TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT N° 6 DE LA PLAGE NATURELLE DE LA GAILLARDE SIGNE AVEC LA SARL L.A.G. – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 « REDEVANCE AU CONCESSIONNAIRE » CONCERNANT L'INDICE D'INDEXATION DES PRIX ET DE COMMUNICATION DU MONTANT DE LA PART DE REDEVANCE VARIABLE**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le présent avenant n° 1 au sous-traité d'exploitation du lot de plage n° 6 sur la plage de la Gaillarde à passer avec la SARL L.A.G. arrivant à échéance le 15 novembre 2019,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document tendant à rendre cette décision effective.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

- 20 **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIEE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU LOT DE LA CONCESSION D'UTILISATION DES DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS – ACTIVITES DE SKI NAUTIQUE, ENGINs NAUTIQUES TRACTES ET ACTIVITES NAUTIQUES DIVERSES – APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION ENTRE LA COMMUNE ET NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le contrat de délégation de service public simplifiée pour la gestion et l'exploitation du lot n° 2 de la concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports avec la société NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document tendant à rendre cette décision effective.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

21 MODIFICATION DE LA REDEVANCE FIXE DU LOT DE PLAGE N° 6 A LA GAILLARDE – SARL LAG REPRESENTEE PAR M. GREGORIOU EDOUARD

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification de la redevance fixe forfaitaire d'un montant de 15.000 euros pour la saison estivale 2016 à l'encontre de la société S.A.R.L. L.A.G. représentée par Monsieur Edouard GREGORIOU pour les motifs suivants : durée d'exploitation raccourcie, surface d'exploitation de 300 m² maximum, une activité de snacking, un recours pendant devant le TA initié par le Préfet du Var au titre du référé, un risque indemnitaire pour la Commune,

AUTORISE M le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à émettre le titre de recette correspondant à cette décision.

VOTE : 20 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

22 DENOMINATION DE VOIE - ALLEE ROBERT JONDET – QUARTIER LE PERRUSSIER

Après débat, le Conseil Municipal :

DENOMME le chemin désigné « **Allée Robert JONDET** »,

PRECISE que la longueur de cette voie est de 139 ml.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

23 DENOMINATION DE VOIE - IMPASSE HELENE BOUCHER A LA BOUVERIE ET IMPASSE DES MYRTHES AUX ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

DENOMME l'Impasse Hélène BOUCHER, qui s'étend de la parcelle CT 609 à la parcelle CT 603,

PRECISE que la longueur de cette voie est de 180 ml,

DENOMME l'Impasse des Myrthes, qui s'étend de la parcelle CI 270 à la parcelle CI 267,

PRECISE que la longueur de cette voie est de 59 ml.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

24 RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS CHARGES DU RECENSEMENT 2017

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE par voie interne un coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, ainsi que du correspondant R.I.L en charge de la mise à jour et de l'expertise du répertoire d'immeubles localisés,

RECRUTE par voie interne entre cinq et sept agents recenseurs nécessaires à l'accomplissement du recensement pour la période du 19 janvier au 25 février 2017,

FIXE une rémunération forfaitaire nette de 900 euros pour le coordonnateur, 300 euros pour les agents recenseurs (pour une quantité de logements recensés compris entre 50 et 100) et 700 euros pour les agents recenseurs (pour une quantité de logements recensés compris entre 101 et 200),

ATTRIBUE une indemnité forfaitaire complémentaire à chaque agent recenseur allant de 100 euros à 300 euros en fonction de la régularité de l'agent sur le terrain pendant les 5 semaines de collecte, de la difficulté de la mission et de la qualité du travail rendu au coordonnateur,

PRECISE que, pour percevoir la totalité du forfait, l'agent recenseur devra chaque semaine déposer un certain nombre de feuilles de logement au coordonnateur selon le règlement de l'INSEE,

INCLUT dans ce forfait pour les agents recenseurs : les demi-journées de formation, la tournée de reconnaissance, les 5 semaines de collecte et les frais de déplacement,

DIT que la dépense est inscrite au Budget.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

10h30 – M. Paul HEIM arrive en séance.

25 CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CI N° 247 SISE LIEUDIT « VAL D'ESQUIERES EXTENSION » AU PROFIT DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE « SARGET »

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession au profit de la Société d'Economie Mixte Locale « S.A.R.G.E.T. » ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, de la parcelle cadastrée section CI n° 247, d'une contenance de 10 360 m², sise lieu-dit « Val d'Esquières Extension » aux Issambres, au prix de 341 880 euros, conforme à l'avis de France Domaine,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession, qui sera passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires relatives à cette affaire,

AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification,

DIT que la recette générée par cette cession sera inscrite au Budget Communal de l'exercice courant.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

26 **ACQUISITION D'UN LOCAL A USAGE DE BUREAUX SIS DANS LA ZAC DES GARILLANS**

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE PASSER OUTRE l'avis de France Domaine et d'acquérir un local à usage de bureaux, d'une superficie totale de 152 m², situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment édifié sur un tènement foncier composé des parcelles cadastrées section AO ns 403, 405, 631, 831, 817 et 849p, sises lieu-dit « Pont du Prieur », au Nord-Ouest de la ZAC des Garillans, appartenant à la SCI CAYMAN, au prix de 564 600 euros H.T.,

APPROUVE les modalités de paiement du prix de vente, comme précisé ci-dessous :

- Paiement d'un acompte de 200 000 € H.T. à la signature de l'acte de vente en juillet 2016,
- Paiement du solde au plus tard le 28 février 2017.

PRECISE que les frais de notaires seront répartis entre le Vendeur et l'Acquéreur à hauteur de 50 %,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette transaction et en particulier l'acte authentique de cession à intervenir en l'Etude JANER-BRINES, Notaires à Roquebrune-sur-Argens,

SOLLICITE les subventions les plus larges possibles et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ces demandes,

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Communal.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

27 **REGULARISATION FONCIERE D'UN PASSAGE PIETONNIER – CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BE N° 743 – CLASSEMENT ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE la cession à l'euro symbolique non recouvrable, d'accord entre les parties, par Mme Simone BLAY au profit de la Commune, d'une emprise de 116 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée section BE n° 214, d'une contenance de 808 m², constituant une partie de l'assiette du passage piétonnier longeant le ruisseau de Saint-Eloi, qui relie l'avenue Gabriel Péri au Square Lorenzi, par document d'arpentage à intervenir,

PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge exclusive de la Commune,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession au profit de la Commune, qui sera passé en la forme administrative, et à signer toutes pièces nécessaires concernant cette affaire,

AUTORISE M. Jean-Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification, ainsi que tout document relatif à ce dossier,

DECIDE du classement dans le domaine public communal de ce chemin dès lors que ces formalités auront été accomplies.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

28 **CESSION A TITRE GRATUIT D'ACCORD ENTRE LES PARTIES, PAR L'A.S.L. LES HAUTS DU COLLEGE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE L'ASSIETE DU POSTE DE REFOULEMENT DES EAUX USEES**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession à l'euro symbolique non recouvrable, d'accord entre les parties, par l'A.S.L. du lotissement Les Hauts du Collège au profit de la Commune, d'une emprise de 59 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section BH n° 524 par document d'arpentage à intervenir, constituant l'assiette du poste de refoulement des eaux usées du lotissement, comprenant le local technique contenant le groupe électrogène, l'armoire électrique, la cuve de stockage et les pompes,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant cette affaire,

AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que l'autre partie et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

29 **DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DES ISSAMBRES**

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à recueillir l'avis du Préfet relatif à la désaffectation de la parcelle cadastrée section CD n° 204, d'une contenance de 1 963 m², sise lieudit « San Peïre », 83 boulevard des Murènes aux Issambres, sur laquelle ont été édifiés deux bâtiments qui abritent l'école primaire et la cantine des Issambres, relevant du domaine public,

APPROUVE le principe de désaffectation de l'école primaire et de la cantine des Issambres, édifiées sur la parcelle cadastrée section CD n° 204, d'une contenance de 1 963 m², sise lieudit « San Peïre », 83 boulevard des Murènes aux Issambres, à compter du 12 juillet 2016,

APPROUVE le principe de déclassement de ce bien du domaine public communal à compter du 12 juillet 2016.

VOTE : 21 voix POUR

12 ABSTENTIONS (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

30 **ACQUISITION DU LOT 11 DE LA ZAC BLAVET DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE D'ADJUDICATION**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition amiable, d'accord entre les parties, du lot 11 de la ZAC du Blavet, édifié dans un ensemble immobilier situé 43, rue des Entrepreneurs, ZAC du Blavet, lieudit « Raphèle », quartier de la Bouverie, cadastré section CS n° 676, 677 et 678 pour une contenance totale 4 581 m², appartenant à la Société Civile Immobilière B & G,

PRECISE que l'offre d'achat de la Commune s'élèvera à la somme de 300 000 euros, avec une marge de négociation de 10% supplémentaire, sous réserve de l'avis de France Domaine en cours de réalisation,

DONNE POUVOIR à Maître Elodie GIGANT, avocate, pour représenter les intérêts de la Commune dans cette affaire,

AUTORISE M. le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette transaction et en particulier l'acte authentique de cession à intervenir,

SOLLICITE les subventions les plus larges possibles et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ces demandes,

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Communal.

VOTE : 21 voix POUR

12 ABSTENTIONS (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

31 **ACQUISITION D'UNE PARCELLE BATIE CADASTREE SECTION BD N° 372 SISE 5 PLACE ALFRED PERRIN AU VILLAGE**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition par la Commune de la parcelle bâtie, cadastrée section BD n° 372, d'une contenance de 399 m², sise 5 place Alfred Perrin au cœur du centre ancien, appartenant à Mme Suzanne BOUCHET, au prix de 400 000 euros, conforme à l'estimation de France Domaine,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession passé en la forme administrative, et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant cette affaire,

AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification,

SOLLICITE les subventions les plus larges possibles et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ces demandes,

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Communal.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

32 **REJET DU TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE P.L.U. A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE (CAVEM)**

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de s'opposer au transfert de compétence en matière de P.L.U. en faveur de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM),

PRECISE que, conformément aux dispositions de la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR), le Conseil Municipal délibèrera entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 afin de rendre opposable sa décision de s'opposer à ce transfert de compétence.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

33 **MISE EN PLACE D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE**

Après débat, le Conseil Municipal :

CONFIRME l'intérêt général de préserver une partie des zones agricoles, par la mise en place d'une Zone Agricole Protégée,

VALIDE le dossier de proposition de Z.A.P. constitué en trois parties : rapport de présentation, contenant une analyse détaillée de la zone concernée (caractéristiques agricoles, situation dans son environnement), et

précisant les raisons de la protection et de la mise en valeur, un plan de situation, un plan délimitant la zone, au niveau parcellaire,

AUTORISE M. le Maire ou son adjoint à poursuivre la procédure de mise en place d'une Z.A.P. sur le périmètre arrêté et à signer tout document ou demande y afférents.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

34 **PROCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS ET LE LOGIS FAMILIAL VAROIS**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le protocole de partenariat entre la Commune et le Logis Familial Varois,

AUTORISE M. le Maire ou son Adjoint à signer ledit protocole,

AUTORISE M. le Maire ou son Adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre dudit protocole,

INSCRIT les crédits destinés au financement des dépenses liées aux budgets concernés.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

35 **BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU POS RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIONS FAVORISANT LA MIXITE SOCIALE POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET HABITATIONS CREEES PAR CHANGEMENT DE DESTINATION**

Après débat, le Conseil Municipal :

ADOpte la présente délibération qui expose le bilan de la mise à disposition du public,

APPROUVE le dossier de modification simplifiée n° 1 du POS, relative à la mise en œuvre de dispositions favorisant la mixité sociale pour les nouvelles constructions et habitations créées par changement de destination.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

36 **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion de la Commune dressé par M. le Receveur Municipal pour l'exercice 2015. Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

37 **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DES CIMETIERES – EXERCICE 2015**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion des cimetières dressé par M. le Receveur Municipal pour l'exercice 2015. Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

38 **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES – EXERCICE 2015**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion du Centre Nautique Les Issambres dressé par M. le Receveur Municipal pour l'exercice 2015. Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

Pour les 3 questions du Compte Administratif, la Présidence du Conseil Municipal est prise par M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint.

39 **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif du budget de la Commune pour l'exercice 2015 tel qu'il est présenté en séance.

VOTE : 20 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

M. le Maire ne participe pas au vote.

40 **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DES CIMETIERES – EXERCICE 2015**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif du budget des cimetières pour l'exercice 2015 tel qu'il est présenté en séance.

VOTE : 20 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

M. le Maire ne participe pas au vote.

41 **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES – EXERCICE 2015**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif du budget du Centre Nautique Les Issambres pour l'exercice 2015 tel qu'il est présenté en séance.

VOTE : 20 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

M. le Maire ne participe pas au vote.

12H26 – *M. le Maire quitte la séance.*

42 **AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DE LA COMMUNE**

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat de 2015 du budget Commune comme indiqué dans le tableau proposé.

VOTE : 20 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

M. le Maire ne participe pas au vote.

43 **AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DES CIMETIERES**

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat de 2015 du budget des cimetières comme indiqué dans le tableau proposé.

VOTE : 20 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

M. le Maire ne participe pas au vote.

44 **AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DU CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES**

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat de 2015 du budget du Centre Nautique Les Issambres comme indiqué dans le tableau proposé.

VOTE : 20 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

M. le Maire ne participe pas au vote.

12h28 – *M. le Maire revient en séance et reprend la Présidence.*

45 **ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 – VILLE**

Après débat, le Conseil Municipal :

ARRETE le budget supplémentaire de la Commune pour l'exercice 2016, compte tenu des restes à réaliser et des résultats de clôture, comme suit :

Dépenses de fonctionnement	4 331 157,72 €
Recettes de fonctionnement	4 331 157,72 €

Dépenses d'investissement 4 833 122,79 €
Recettes d'investissement 4 833 122,79 €

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

46 **ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 - CIMETIERES**

Après débat, le Conseil Municipal :

ARRETE le budget supplémentaire des cimetières pour l'exercice 2016, compte tenu des résultats de clôture, comme suit :

Dépenses de fonctionnement 101 000 €
Recettes de fonctionnement 101 000 €
Dépenses d'investissement 76 774,08 €
Recettes d'investissement 76 774,08 €

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

47 **ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 - CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES**

Après débat, le Conseil Municipal :

ARRETE le budget supplémentaire du Centre Nautique des Issambres pour l'exercice 2016, compte tenu des résultats de clôture, comme suit :

Dépenses d'exploitation 372 675 €
Recettes d'exploitation 372 675 €
Dépenses d'investissement 48 509.67 €
Recettes d'investissement 48 509.67 €

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

48 **MISE A DISPOSITION DES BIENS AU SYMIELECVAR SUITE A UN TRANSFERT DE COMPETENCES**

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages de distribution d'énergie électrique proposé.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

49 **JUMELAGE – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT**

Après débat, le Conseil Municipal :

ACCEPTTE de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement de cette délégation composée de 3 élus et 6 agents, pour un montant estimé à 27 000 €,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents à intervenir,

DIT que la dépense est inscrite au budget supplémentaire de la Ville, au chapitre 011 pour les agents et au chapitre 65 pour les élus.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

50 **TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – MODIFICATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR**

Après débat, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de porter le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité sur la Commune de Roquebrune sur Argens à 8,5.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

51 **TRAITEMENT DES INCIVILITES URBAINES – REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNE DES PAIEMENTS EFFECTUES PAR LA CAVEM – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à procéder à la signature de la convention correspondante et à procéder au remboursement de la somme indiquée au profit de la CAVEM.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

- 52 **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS BUDGETS**
Après débat, le Conseil Municipal :
ACCORDE les subventions telles que proposées en séance,
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget supplémentaire 2016 au chapitre 65.
VOTE : 21 voix POUR
12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE
- 53 **SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le montant de la subvention fixé à 17 000 € au profit de l'Association « COMITE DE JUMELAGE DE ROQUEBRUNE »,
APPROUVE le montant de la subvention fixé à 2 000 € au profit de « L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE FUNERAIRE »,
PRECISE que le montant de ces subventions est inscrit aux Budget Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2016.
VOTE : 21 voix POUR
12 ABSTENTIONS (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE
- 54 **AVIS CONFORME DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Après débat, le Conseil Municipal :
EMET UN AVIS CONFORME à la souscription, par le CCAS, de 3 contrats de prêts auprès de la Caisse d'Epargne, tels que proposés en séance.
VOTE : 21 voix POUR
12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE
- 55 **PROGRAMMATION 2016 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU FOND REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le programme d'investissements de Roquebrune-sur-Argens,
SOLLICITE auprès de M. le Président du Conseil Régional une aide financière la plus haute au titre du Fond Régional d'aménagement du territoire,
AUTORISE M. le Maire à signer tout acte et engager toute demande nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif pour le territoire communal.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 56 **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FESTIVAL DE LA CARICATURE ET DU DESSIN D'HUMOUR**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE les demandes les subventions les plus larges possibles tant auprès du Ministère de la culture, des Conseils Départemental ou Régional ainsi qu'auprès de toute fondation, de tout établissement privé ou public,
AUTORISE M. le Maire à signer tout acte et engager toute demande nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif pour le territoire communal.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 57 **MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 46 DU 30 MARS 2016 INSTITUANT DES ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT ET APPROUVANT LE PRINCIPE DE LA TAXE ET LA FIXATION DU SON TAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS**
Après débat, le Conseil Municipal :
ANNULE la réglementation adoptée lors du Conseil Municipal du 30 mars 2016 dans sa délibération n° 46 ;
APPROUVE la nouvelle réglementation avec les tarifications applicables à chacune de ces zones en fonction des périodes normales ou estivales ;
CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.
VOTE : 21 voix POUR
12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE
- 58 **ADOPTION DES CONDITIONS GENERALES ET MODALITES DE L'ABONNEMENT AU STATIONNEMENT PAYANT SUR LE TERRITOIRE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS**

Après débat, le Conseil Municipal :

ADOpte les conditions générales et modalités de l'abonnement de stationnement payant sur le territoire de la Commune, proposées en séance.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

59 **AUTORISATION DE PASSER UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'EPA DE L'ECOLE MUNICIPALE DES ARTS POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE ENTRETIEN DANS LES LOCAUX**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention entre la Ville et l'EPA de l'Ecole Municipale des Arts pour les interventions du service ENTRETIEN, telle que proposée en séance,

AUTORISE M. le Maire à la signer,

PRECISE que ladite convention prendra effet à la date de signature par les deux parties.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

60 **AUTORISATION DE PASSER UNE CONVENTION D'USAGE DES BIENS IMMEUBLES ENTRE LA VILLE ET L'EPA DE L'ECOLE MUNICIPALE DES ARTS**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'usage des biens immeubles entre la Ville et l'EPA de l'Ecole Municipale des Arts, telle que proposée en séance,

APPROUVE la convention d'usage des biens immeubles à titre gratuit.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

61 **PROTECTION FONCTIONNELLE DES ELUS – AFFAIRE PORT SOLEIL CONTRE LUC JOUSSE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE JUSTICE**

Après débat, le Conseil Municipal :

ACCORDE la protection fonctionnelle à M. Luc JOUSSE, Maire de la Commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, dans le cadre de l'affaire citée ci-dessus,

ANNULE ET REMPLACE la délibération en date du 30 mars 2016 accordant la protection fonctionnelle à M. Luc JOUSSE, Maire de la Commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS dans le cadre de la même affaire,

DECIDE la prise en charge par la Commune des frais nécessaires à la défense des intérêts de M. Luc JOUSSE dans l'affaire ci-dessus, au titre de la protection due par la Commune à ses élus à l'occasion de faits se rattachant à ses fonctions électives,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire, et notamment à engager au nom de la Commune, le cas échéant, une action récursoire en réparation du préjudice subi,

PRECISE que la prise en charge des frais afférents à cette affaire est prévue au budget communal.

VOTE : 20 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

M. le Maire ne participe pas au vote.

62 **CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME EN CATEGORIE 1**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la demande de classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1,

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

63 **AVENANT A LA CONVENTION D'USAGE DE BIENS IMMOBILIERS POUR L'EXERCICE DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES PAR LA COMMUNE A L'EPA DE LA VIE SCOLAIRE, DES LOISIRS ET DU SPORT**

APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'usage de biens immobiliers pour l'exercice des missions de service public confiées par la Commune à L'Etablissement Public Administratif de la Vie Scolaire, des Loisirs et du Sport,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant précité.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

64 **AUTORISATION DE PASSER UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'EPA DE LA VIE SCOLAIRE, DES LOISIRS ET DU SPORT POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE ENTRETIEN DANS LES LOCAUX**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention entre la Ville et l'EPA de la Vie scolaire, des loisirs et du sport pour les interventions du service ENTRETIEN dans les locaux, telle que proposée en séance,

AUTORISE M. le Maire à la signer,

PRECISE que ladite convention prendra effet à la date de signature par les deux parties.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

65 **AUTORISATION DE PASSER UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'EPA DE LA VIE SCOLAIRE, DES LOISIRS ET DU SPORT POUR LES INTERVENTIONS DES SERVICES TECHNIQUES DANS LES LOCAUX**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention entre la Ville et l'EPA de la Vie scolaire, des loisirs et du sport pour les interventions des SERVICES TECHNIQUES dans les locaux, telle que présentée en séance,

AUTORISE M. le Maire à la signer,

PRECISE que ladite convention prendra effet à la date de signature par les deux parties.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

66 **ADHESION AU COLLECTIF NATIONAL DES COMMUNES DITES CARENCEES ET DEFICITAIRES EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'adhésion de la Commune de Roquebrune-sur-Argens au Collectif National des Communes dites « carencées » et « déficitaires » en logements locatifs sociaux,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

67 **MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 42 DU 30 MARS 2016 PORTANT CREATION D'UNE SOCIETE D'ECONOME MIXTE LOCALE D'IMMOBILIER, D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SEML ROQIMO PAR LA MODIFICATION DU CAPITAL ET NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification de la délibération n° 42 du 30 mars 2016 portant création d'une Société d'économie Mixte Locale d'immobilier, d'aménagement et de développement économique par la modification de son capital,

APPROUVE la nomination de Mme Florence GAUDRY en tant que Commissaire aux Apports afin que cette dernière procède à l'expertise des terrains de 12 100 m² à détacher d'une parcelle cadastrée F311-298 et 308 en vue d'un apport en nature par la Ville au capital de la SEML ROQIMO,

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 20 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

M. le Maire ne participe pas au vote.

68 **MODIFICATION DU CAPITAL DE LA SEML ROQIMO ET PRECISIONS SUR LA GESTION**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE les modifications de la création de la Société d'Economie Mixte Locale ROQIMO et ses nouvelles caractéristiques essentielles, sous réserve de l'expertise qui sera rendue par le commissaire aux apports ;

APPROUVE la participation de la Ville à hauteur de 349 000 euros, sous cette réserve d'expertise ;

APPROUVE l'inscription de la somme de 349 000 euros sur le budget de la Ville, une fois l'expertise rendue par la Commissaire aux apports ;

APPROUVE que la Présidence soit assurée par la Ville en la personne de M. Luc JOUSSE, qui en assumera la Présidence et la direction. ;

APPROUVE la nomination de Luc JOUSSE, Paul HEIM, Nicole LOTITO, Jean Christophe MILLIOT, en tant qu'administrateurs représentant la collectivité ;

APPROUVER le projet de statut modifié tel que proposé ;

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 20 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

M. le Maire ne participe pas au vote.

69 **APPROBATION D'UNE CONVENTION VERTICALE ENTRE LA SEML SARGET ET LA VILLE (application de l'IN HOUSE)**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la passation de la convention verticale telle que présentée, et dont les conditions principales ont été décrites en séance ;

PRECISE que pour exercer cette mission la SARGET percevra 38 900 euros H.T. par an et que ce montant sera fractionné en 4 paiements de 9.725 euros H.T. qui seront versés à la fin de chaque période triennale, soit : le 31 mars de l'année en cours ; le 31 juillet de l'année en cours ; le 30 septembre de l'année en cours ; le 31 décembre de l'année en cours.

DIT que pour la première année, le prestataire percevrait la rémunération suivante : -un premier versement de 6 483,33 à la date de la notification de la présente convention, un second versement de 9 725 euros H.T. au 30 septembre et un troisième versement de 9 725 euros H.T. au 31 décembre,

APPROUVE que le présent contrat soit conclu pour une durée de trois (3) ans,

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget de la Commune,

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 21 voix POUR

12 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Gilbert BRANCHET, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Sébastien PERRIN (pouvoir de Michel TING), Colette ANGLADE (pouvoir de Stéphanie SEMSIOGLU), Jean Pierre LECHENE

M. le Maire ne participe pas au vote.

70 **PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA SCI LYS AMBRE & AUTRES ET LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS – PARCELLE CADASTREE SECTION CK N° 598 LIEUDIT « LES DOLMENS »**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de protocole d'accord transactionnel, à intervenir entre la Commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, et :

- la Société LYS-AMBRE, S.C.I au capital de 457.347,05 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 423 071 737, dont le siège social est 6 rue des Haudriettes à PARIS (75003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège

- Mme Michèle CURTIS née HERVE, née le 13 février 1956 à COURBEVOIE (92) de nationalité Française, Médecin radiologue, demeurant et domiciliés ensemble 778 place de Neufchatel à LES ISSAMBRES (83380)

- Mme Marie-Louise HUMBERT Veuve en uniques noces de M. Charles MOLARD, de nationalité Française, domiciliée 9 rue Véver à METZ (57000)

- La Société PROVENCE – ISSAMBRES IV, SCI au capital de 120.000,00 €, dont le siège social est 2 rue de Tivoli à METZ (57000) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège,

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer ledit protocole d'accord transactionnel, ainsi que toutes les pièces relatives à cet accord,

PRECISE que la prise en charge des frais afférents à cette affaire est prévue au budget communal.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

71 **DENOMINATION DE VOIE – IMPASSE DES ANGES**

Après débat, le Conseil Municipal :

DENOMME l'impasse des Anges, qui s'étend de la parcelle BH 215 à la parcelle BH 530

PRECISE que la longueur de cette voie est de 182 ml.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

72 **INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des décisions municipales n° 2016/70 à n° 2016/103.

QUESTIONS DIVERSES

. Liste M. LIO : ECOLE, LOISIR, PERISCOLAIRE : UNE PRIORITE MAJEURE POUR NOTRE MUNICIPALITE ! EQUITE ET MODERATION SONT NOS TRAITES-MOTS.

. Liste M. PASQUETTE : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : LA MAIRIE CONTRAINTE DE PALLIER LES CARENCES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.

. Liste M. CAYRON : lettres du 25 mai 2016 et du 10 juin 2016.

. Liste UDI Mme LOTITO : question à Mme MIMOUNI : Administrateur d'une SPL ?

*L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée,
la séance est levée à 14h 24.*

**AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 29 juin 2016

Le Maire,
Luc JOUSSE